

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 9 novembre 2023 – Délibération n°124

L'an deux mil vingt trois et le neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 19 | 29 | 23 |

| |
|------------------------------------|
| Date de la convocation |
| 09/11/2023 |
| Date d'affichage de la convocation |
| 27/10/2023 |

Secrétaire de séance : Régine ROZIERE

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc -

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy (Pouvoir à Mélanie BRUNET) - MURET Yvain - TAJAN Isabelle (pouvoir à Philippe BURGUIERE) - FOS Mariana (pouvoir à Régine ROZIERE)

Objet

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

Contexte et motif de l'action

Le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses a durement été impacté par la sécheresse et les feux de forêt et de végétation durant l'été 2020, notamment la commune de Verrières et la commune de Comprégnac sur le Causse Rouge au mois de juin et la commune de Mostuéjols sur le Causse de Sauveterre au mois d'août dernier. Les incendies ont particulièrement éprouvé nos forces de secours et les effets dévastateurs des incendies ont impacté significativement la forêt et marqué les paysages.

A la suite du diagnostic des travaux d'urgence (bois brûlés, érosion et chutes de bloc sur les communes de Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn et Comprégnac porté par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et de l'accompagnement des communes, plus spécifiquement de Mostuéjols et Rivière-sur-Tarn compte-tenu des enjeux locaux, les acteurs locaux et le partenaire techniques ont proposé la réalisation d'un plan de massif de défense des forêts contre l'incendie (Plan de massif DFCI) sur un périmètre élargi du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre.

Le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie de l'Aveyron 2017-2026 prévoit la mise en œuvre de 5 Plans de massif DFCI ou réflexion similaire sur le département de l'Aveyron.

Objectifs

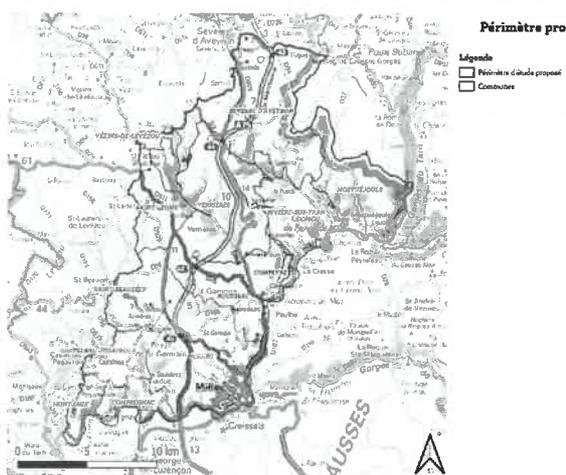
Le Plan de massif de défense des forêts contre l'incendie (Plan de massif DFCI) vise à planifier les actions nécessaires à mettre en œuvre sur un massif forestier pour faire face aux feux de forêts. Il définit un programme pluriannuel des actions opérationnelles et des opérations précises à mettre en œuvre. Il vise, à partir de l'inventaire des équipements existants, à identifier les axes stratégiques et tous les équipements nécessaires à la lutte contre les incendies en proposant de :

- Améliorer les axes existants identifiés par la réfection et mise aux normes des pistes DFCI ;
- Créer, si nécessaire, de nouvelles pistes (en privilégiant le réseau préexistant dans la mesure du possible) ;
- Créer des points d'eau par la mise en place de citernes DFCI pour une alimentation d'un groupe d'intervention feux de forêt ou d'un hélicoptère bombardier d'eau (HBE) ;
- Donner un cadre juridique aux ouvrages, par la mise en servitude des pistes DFCI ;
- Créer et pérenniser les coupures de combustibles.

Ce document est un préalable nécessaire pour obtenir des financements jusqu'à 80% (Etat + FEADER) pour la réalisation des équipements prévus.

Périmètre d'étude proposé

Le territoire d'étude est délimité par le Tarn à l'est et au sud, la Muse à l'ouest, les routes de la Clau à Séverac et de Séverac au Massegros (et la limite de Département) au nord (cf. carte ci-dessous) :



| Communes | Surface communale (en ha) | Proportion dans le périmètre | Surface forestière (en ha) | Proportion de forêt |
|---------------------|---------------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Aguessac | 1775 | 6% | 884 | 50% |
| Compeyre | 1040 | 3% | 515 | 50% |
| Comprégnac | 1126 | 4% | 801 | 71% |
| Millau | 5174 | 16% | 2343 | 45% |
| Mostuéjols | 3038 | 10% | 2491 | 82% |
| Rivière-sur-Tarn | 2470 | 8% | 1475 | 60% |
| Montjoux | 727 | 2% | 605 | 83% |
| Castelnau-Pégayrols | 1430 | 5% | 938 | 66% |
| St.-Beauzély | 1776 | 6% | 899 | 51% |
| Verrières | 5348 | 17% | 3429 | 64% |
| St.-Léons | 1701 | 5% | 666 | 39% |
| Vézins-de-Lévézou | 278 | 1% | 95 | 34% |
| Séverac-d'Aveyron | 5762 | 18% | 2480 | 43% |
| TOTAL | 31644 | 100% | 17622 | 56% |

Calendrier prévisionnel

Le début de l'opération devrait débuter la fin de l'automne, dès l'accord du co-financement obtenu. La durée de l'opération est estimée à 6 mois pour s'achever dans le courant du printemps et permettre de réaliser les premiers équipements avant l'été 2024.

Gouvernance

Un Comité de Pilotage constitué de (liste non exhaustive, à compléter) : Préfecture de l'Aveyron, Conseil départemental de l'Aveyron, DREAL Occitanie (Inspection des Sites), Unités départementales de l'architecture et du patrimoine de l'Aveyron, Le Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Syndicat Fransylva 12 (Syndicat des propriétaires forestiers), Association des collectivités forestières de l'Aveyron, Ligue de protection des oiseaux Grands Causse, Chambre d'agriculture de l'Aveyron, les Communautés de Communes et les communes. Dans cette perspective, un élu référent est désigné au sein du Conseil Municipal.

Les communes concernées, seront consultées individuellement et informées de l'état d'avancement et consultées dans le cadre de l'élaboration du plan d'action (notamment au regard de leur compétence et de leur capacité financière).

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les objectifs du plan masse de défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
- Désigne André CARNAC, comme élu référent pour cette action

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

Pour extrait conforme,
le Maire Edmond GROS

